

Lausanne, le 9 février 2014

Réponse à consultation : loi fédérale sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF)

Les Verts vaudois vous remercient de leur avoir soumis l'avant-projet mentionné sous rubrique.

Ils considèrent que de régler l'organisation et l'exploitation des infrastructures des marchés financiers ainsi que de fixer les règles de conduite des participants au négoce de titres et de dérivés sur ces marchés pour assurer le bon fonctionnement et la stabilité du système financier, la transparence, la protection des participants aux marchés financiers et l'égalité de traitement des investisseurs, est constructif. Ils soutiennent par conséquent la refonte de la loi actuelle qui permet d'avoir une vision globale de l'infrastructure des marchés et de l'homogénéiser.

Ils formulent toutefois les remarques suivantes :

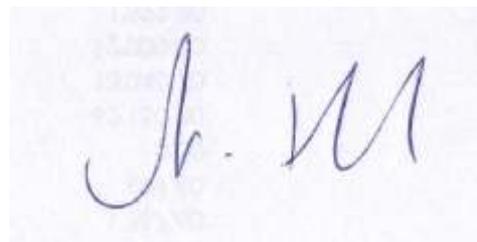
- Les Verts vaudois regrettent l'absence de mesures plus incisives que celles tendant à avoir en permanence un panorama du marché des produits dérivés.
- Outre une taxe sur les transactions financières ils souhaitent que la Suisse s'inspire de l'Allemagne, qui a pris de premières mesures contre le «trading haute fréquence» et limité le droit de révocation.
- Ils se posent la question de savoir quels pourraient être les effets induits dans les lois abrogées ?
- Qu'en est-il du contrôle de la complexité des dérivés ?
- Qu'en est-il de l'obligation de déclarer mais de l'absence de sanctions outre celles concernant la déclaration ou l'enregistrement ?

En vous remerciant de la suite que vous voudrez bien donner à la présente, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Pour les Verts vaudois



Selsa Maadi
Responsable du groupe
« Economie, fiscalité et
assurances sociales »
des Verts vaudois



Anne Baehler Bech
Vice-présidente des
Verts vaudois